du sol; telles sont les industries du chasseur, du pêcheur et du mineur. — On peut de même comprendre sous le titre d'*Industrie manufacturière* tous les travaux qui s'exercent sur une matière première, même lorsqu'on ne la façonne que pour sa propre consommation. Tous les travaux de femmes qui se font dans l'intérieur des ménages sont, à la rigueur, des travaux manufacturiers. — Enfin, on range dans l'*Industrie commerciale* tous les travaux qui ont pour objet de revendre ce qu'on achète, sans faire subir aux produits d'autres transformations essentielles que le Transport et la Division par parties, afin que le consommateur puisse se procurer la qualité dont il a besoin, et dans le lieu où il lui est commode de la trouver. On fait le commerce tout aussi bien dans les plus petites boutiques que dans de vastes comptoirs. Les hommes qui voiturent et crient de l'eau dans les rues font un commerce.

Ch. Dunoyer[1] a justement proposé de former une quatrième classe, celle de l'*Industrie extractive,* qui comprend l'exploitation —des Mines, — des Forêts, — des Pêcheries et, en général, toutes les industries ayant pour but une extraction et ne rentrant qu'un peu forcément dans les trois grandes divisions usuelles.

Nous proposons nous-même de former, sous le nom d'*Industrie constructive*[2], une classe d'industrie comprenant toutes les branches de travail s'occupant de constructions quelconques : Bâtiments, Ponts, Routes, Chemins de fer, Canaux, Ports, etc.

72. D'un autre côté, Destutt de Tracy[3], après avoir établi que toutes les opérations de la nature et de l'art se réduisent à des transmutations, à des changements de *forme* et de *lieu*, admet seulement deux industries : celle qui est relative au changement de forme, l'*Industrie fabricante,* y compris l'agriculture, et celle qui est relative au changement de lieu, l'*Industrie commerçante*[4].

Avec le développement qu'a pris l'industrie, il y a plus d'avantage à adopter une classification subdivisée, en n'accordant à ces divisions que l'importance tirée de la nécessité de classer les considérations que nous avons à présenter; car la nature semble, dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre physique, avoir

[1] Voy. *Liberté du travail.*
[2] La phrénologie a fait admettre le mot de *constructivité.*
[3] *Traité d'Écon. pol.*, formant la IVe partie de l'*Idéologie.* 1 vol. in-18, 1823.
[4] D'autres ont dit : *Ind. transformatrice, ind. translocatrice* ou *locomotrice.*

cherché à effacer les classifications plutôt qu'à les marquer. Les manières dont les choses peuvent être modifiées et appropriées à notre usage se fondent les unes dans les autres. Le cultivateur est manufacturier quand il presse sa vendange pour en faire du vin; le jardinier est négociant quand il porte ses légumes au marché; le commerçant lui-même empiète sur les attributions du manufacturier, pour peu qu'il manutentionne les objets sur lesquels il exerce son commerce. Chaque ménage a un fonds de terre dans son potager et un atelier dans sa cuisine. Enfin, puisque les occupations de la société tout entière ne sont qu'une série continuelle d'échanges, nous sommes tous marchands et commerçants à divers degrés.

73. En analysant également, avec plus de soin que ses devanciers, l'action de l'industrie commerciale, Ch. Dunoyer s'est vu conduit à séparer ce qu'on appelle généralement le Commerce en deux parties; à donner le nom particulier de *Voiturage* ou *Industrie voiturière* à l'ensemble des travaux ayant pour but de *déplacer* les choses, et à réserver le nom de *Commerce* à la fonction générale des *échanges*, qui est commune à toutes les industries.

Mais il y a encore, selon nous, une lacune dans cette liste des industries; et il nous a paru plus rationnel et aussi plus conforme à la langue usuelle de réserver le nom de *Commerce* ou *Industrie commerciale* pour désigner les travaux et les efforts de ceux qui font leur *profession habituelle* d'acheter pour revendre, de commercer en gros ou en détail, de spéculer, de faire des opérations de crédit, et de consacrer plus spécialement l'expression générique d'*Échange* à l'opération commune à tous les hommes, à quelque profession qu'ils appartiennent, donnant leurs revenus ou les produits de leur industrie contre les objets dont ils ont besoin, sans exercer la profession habituelle de commerçants, de revendeurs, de spéculateurs, etc.

L'industrie commerciale et celle des transports poursuivant le même but, celui de mettre les produits et les services à la portée des consommateurs, on comprend qu'un même nom les désigne en théorie; mais il est plus commode de les séparer dans les discussions économiques.

L'industrie des *banquiers,* acheteurs et revendeurs de titres commerçables, celle des *intermédiaires* ou *courtiers* qui travaillent pour faciliter les échanges, rentrent dans la classe du Commerce.

Il en est de même de celle des *assureurs*, qui constituent un type *sui generis*, se rapprochant à quelques égards de celle des producteurs de sécurité (voy. plus loin).

74. Les considérations que nous avons exposées (dans le 2e paragraphe de ce chapitre) font rentrer dans le domaine de l'Économique toutes les *Industries immatérielles* dont l'étude lie cette science à la science sociale. Une observation attentive montre que les arts physiques, intellectuels et moraux, que toutes les fonctions qui agissent sur les hommes et perfectionnent leurs facultés, sont régis par les mêmes lois économiques que celles qui agissent sur les choses. Les industries qui comprennent les arts, qui agissent sur les choses, ne sont pas exclusivement du domaine de la science économique; d'autres sciences en font l'objet de leurs études sous d'autres aspects. De même, en réservant à toutes les sciences morales le rôle qui leur appartient, l'Économique peut, elle aussi, sans empiéter, et surtout au point de vue de la productivité, de l'échange et de la rémunération des produits immatériels et des services, comprendre dans ses investigations les arts qui agissent immédiatement[1] sur l'homme et sur ses Facultés.

Ces arts sont d'une part :

Les arts ayant pour objet la conservation et le perfectionnement de l'*homme physique* (et à certains égards de l'homme moral) : la danse, l'escrime, l'équitation, la gymnastique, la natation; l'art du médecin, du chirurgien, du dentiste, les arts hygiéniques, etc.

Et d'autre part :

Les arts travaillant plus spécialement à l'Éducation et au développement des *facultés intellectuelles* (et morales) : la culture des Sciences, la Littérature, l'Enseignement scientifique;

Les arts travaillant plus spécialement à la formation des *habitudes morales* : l'Enseignement moral, le Sacerdoce et, à divers égards, la plupart des arts qui précèdent et ceux qui suivent;

Les arts ayant pour objet l'*agrément* et les *plaisirs* : la musique, la déclamation, les représentations théâtrales, etc.;

Les arts ou professions ayant pour objet la production de la

[1] Nous disons immédiatement, car tous les arts, toutes les industries, agissent indirectement sur l'homme et sur ses facultés.

Sécurité et prenant part à la confection des Lois, à la garantie de la Justice, au maintien de l'Ordre, en un mot, à l'Administration ou au *Gouvernement*[1].

Il faut prendre ici le mot *Art* dans un sens général, philosophique et élevé.

Ceux qui ont reproché à cette classification de faire des assimilations inconvenantes, celle du sacerdoce, par exemple, à un art manuel quelconque, ne veulent pas voir qu'il ne s'agit ici que du côté économique de la question[2]. Ceux qui ont accusé les économistes de chercher à tout englober dans leur science[3] ne veulent pas prendre garde qu'il ne s'agit pas pour l'économie politique de juger les doctrines, les procédés, les fonctions du prêtre, de l'administrateur, du médecin, pas plus qu'il ne s'agit d'apprécier ceux du négociant, du manufacturier, de l'agriculteur, etc.; mais qu'il s'agit simplement de considérer le côté économique du rôle de tous ces membres de la société laborieuse, du Travail et des Services (ayant Utilité et Valeur), qu'ils offrent aux autres

[1] Dunoyer a traité ce sujet plus à fond qu'aucun autre économiste. Il établit ses catégories d'une manière un peu différente et distingue :

1° Les arts qui ont pour objet la conservation et le perfectionnement de l'homme physique, etc.;

2° Les arts qui travaillent à la culture de l'imagination et des facultés affectives : l'architecture, la sculpture, la musique, la poésie; en un mot, les *beaux-arts;*

3° Les arts qui travaillent à l'éducation de nos facultés intellectuelles : les sciences, la littérature, l'enseignement;

4° Les arts qui travaillent à la formation des habitudes morales : le sacerdoce, le gouvernement. (*De la Liberté du travail.* Voy. surtout le t. III.)

Sismondi s'occupe de ces producteurs sous ce titre : « Classes qui travaillent sans que le prix de leur travail se réalise dans un objet produit par elles ». Il fait deux catégories : celles des « gardiens de la Société », et celle des « ouvriers qui procurent les jouissances de l'âme, de l'esprit et du goût ». Voy. *Nouveaux Principes*, liv. II, ch. IX, 2e éd., 1827.

Il est à remarquer que les peintres, les sculpteurs, les graveurs, les dessinateurs, produisent des objets corporels rentrant dans la catégorie des Produits en général; — qu'il en est de même des compositeurs de musique, des écrivains, qui produisent des livres ou des ouvrages copiés ou imprimés; qu'il en est de même de beaucoup d'autres professions dont les services se manifestent sous une forme corporelle, telle que les mémoires, plans, etc., des artistes, des ingénieurs, des avocats, etc.

[2] « Sans doute, il ne serait pas convenable de comparer un curé ou un chapelain à un artisan à la journée. On peut bien pourtant, sans blesser les convenances, considérer les honoraires d'un curé ou d'un chapelain comme étant de la même nature que le salaire de cet artisan ». (Smith, 1775, liv. I, chap. x). Ils sont rémunérés de même.

[3] De ce nombre voy. Cousin, que nous avons entendu argumenter contre M. Dunoyer à l'Académie des sciences morales et politiques.

hommes en échange des produits et des services qui les font vivre dans une certaine aisance.

75. La culture de presque tous ces arts est souvent comprise dans l'expression impropre de *professions libérales* [1]. On pourrait donc dire, par opposition aux trois grandes industries agricole, manufacturière et commerciale, l'*Industrie libérale,* si cet adjectif n'avait vraiment trop de prétention en présence des qualités qu'exigent et des avantages que présentent souvent les entreprises plus particulièrement dites industrielles. On doit également renoncer à dire *Industrie intellectuelle,* car il faut, dans l'agriculture, dans le commerce, dans les manufactures, autant d'intelligence que dans les professions qu'on appelle plus volontiers intellectuelles. A défaut d'autre appellation, nous employons celle d'*Industrie immatérielle,* tout en y comprenant les arts agissant sur l'homme physique, les arts gymnastiques, etc.

76. En résumé, l'on peut ranger toutes les branches du travail humain en deux grandes *Divisions* et plusieurs *Classes :*

1re DIVISION.

Les Arts agissant sur les **Choses**, constituant
les *Arts matériels* ou l'*Industrie matérielle,* ayant la matière pour objet :

L'industrie extractive ;
L'industrie voiturière ;
L'industrie manufacturière ;
L'industrie constructive ;
L'industrie agricole ;
L'industrie commerciale.

N. B. L'Industrie voiturière agit aussi directement sur les hommes que sur les choses.

2e DIVISION.

Les Arts agissant sur les **Hommes**, constituant
les *Arts immatériels* ou l'*Industrie immatérielle,* savoir :

Les Arts ayant plus spécialement pour objet le Physique de l'homme ;
Les Arts ayant plus spécialement pour objet l'Intelligence de l'homme ;
Les Arts ayant plus spécialement pour objet la Moralité de l'homme ;
Les Arts ayant plus spécialement pour objet l'Agrément ;
Les Arts ayant pour objet la Sécurité et la garantie de la Justice.

Dunoyer, en suivant l'ordre le plus simple et celui d'après lequel les grandes classes des arts agissent sur le monde matériel, les

[1] La distinction entre les *arts libéraux*, les *arts mécaniques* et les *arts scientifiques* est fautive. Tous les arts nécessitent les actes de l'intelligence, le travail des mains, l'emploi des machines et des procédés scientifiques. Dans les sociétés antiques, les professions *libérales* étaient celles des hommes libres ; les professions *serviles* et sordides, celles des esclaves. Le Christ, respectant les préjugés de son temps, distinguait aussi les arts *serviles* et les arts *libéraux*. Dans les sociétés modernes, qui sont civilisées, tous les hommes sont libres et toutes les professions libérales. La distinction de quelques jurisconsultes en arts *majeurs* et *mineurs* n'a pas de base.

examine dans l'ordre ci-dessus : « Je ne sais, dit-il, si des arts qui agisssent sur les choses, l'agriculture est le plus important ; mais il est probablement le plus difficile, puisqu'il est le dernier à se perfectionner ». Il fait remarquer qu'en effet la vie intervient dans les opérations de cette classe de travaux.

77. Voilà le tableau des efforts productifs. Mais, pour compléter les fonctions des hommes dans la société, il faut encore tenir compte des grandes classes d'actions auxquelles ils se livrent, à quelque ordre de travaux qu'ils soient occupés.

Lorsque les hommes ont produit, ils *épargnent,* ils *accumulent* et *conservent* pour accroître leur avoir ; ils *possèdent* à l'exclusion les uns des autres.

Quels que soient les produits qu'ils créent, les hommes peuvent unir leurs moyens, leurs efforts, *s'associer* à divers degrés, soit pour mieux produire dans de meilleures conditions, soit pour trouver plus de ressources dans la consommation.

Ne pouvant faire toutes choses, ils *échangent, louent* et *prêtent* ce qu'ils produisent ou possèdent, contre ce que les autres produisent ou possèdent.

Possesseurs et libres dépositaires de leurs propriétés, ils en font usage ou les *consomment,* soit pour leurs besoins ou leur agrément, soit pour reproduire d'autres richesses par l'industrie, ou bien ils les *donnent* de leur vivant ; ou bien encore ils *testent* pour transmettre après leur mort à ceux qui les intéressent le fruit de leur travail ou l'héritage de leurs pères.

Ces divers aspects de l'organisation sociale se retrouvent dans la suite de ce cours. (Voy. la Table analytique.)

Insistons sur ce fait universel que les hommes *échangent* quotidiennement le revenu de leur Travail ou des Biens qu'ils possèdent contre les Objets ou les Services capables de satisfaire leurs Besoins incessants et multiples. Le médecin, l'avocat, le prêtre, comme l'ouvrier et le boutiquier, se procurent, par une

série d'échanges qui ne font pas partie de leur profession habituelle, ce dont ils ont besoin; tous les producteurs se procurent par des échanges les matières et les outils qu'ils mettent en œuvre; tous écoulent par des échanges les produits et les travaux de leur industrie. Nous sommes donc ramenés à cette idée, que l'**Échange** est le phénomène général qui rattache toutes les Industries, toutes les professions, qu'il est le *lien de la Société* tout entière, l'expression de la *Sociabilité* humaine.

L'analyse de la Production sera complétée dans les chapitres relatifs au Travail, au Capital et à la Terre (chap. III, IV et V); — à l'Association (chap. XII); — à l'Échange et aux Débouchés; dans lequel il est question des limites de la production (chap. XV, XXII, XXIII, XXIV).

Sur les questions qui touchent à la transmission des héritages et qui ne rentrent pas aussi directement dans le cadre de ce volume, voy. chap. VI, § 3, et chap. VII, et une Note finale.

Au surplus, la notion de Production n'est complète que lorsqu'on a parcouru les phases diverses de la Richesse et tous les aspects de l'organisation sociale économique : l'Échange et la Circulation, la Répartition et la Consommation.

DEUXIÈME SECTION

DU ROLE DES TROIS INSTRUMENTS DE PRODUCTION ET DES DIFFÉRENTES SORTES DE PRODUCTION OU DES DIVERSES INDUSTRIES.

Connaissant la nature de la Richesse, ainsi que l'ensemble des phénomènes que présente la Production, nous avons à nous arrêter particulièrement sur chaque Instrument de travail; les Facultés de l'homme ou le Travail, — le Capital, — la Terre et les autres agents naturels, pour en préciser davantage le rôle et l'importance, et pour signaler les principales questions qui se rattachent à chacun d'eux.

CHAP. III. — LES FACULTÉS DE L'HOMME OU LE TRAVAIL

PREMIER INSTRUMENT DE PRODUCTION.

I. Définitions et différentes significations du mot Travail. — II. Nature du Travail considéré comme instrument de production. — III. Nouvelles considérations sur le travail productif et le travail réellement improductif. — Le Travail et la Richesse. — IV. Importance de la notion du travail.

§ 1. Définition et différentes significations du mot Travail.

78. L'homme est une Force productive, ou plutôt un composé de Forces ou Facultés intellectuelles et physiques stimulées par les besoins qu'il ressent.

Ces Facultés industrielles, — en action — et appliquées à la production, *constituent le Travail,* le premier instrument de production.

A la rigueur, ce sont les FACULTÉS qui sont l'Instrument, et le Travail est le résultat de ces forces en mouvement; mais en disant **Travail**, on entend à la fois les Facultés et leur action, c'est-à-dire les Facultés en action [1].

79. Dans les écrits d'économie politique, le mot *Travail* a souvent l'un des sens généraux du mot *Industrie* [2], c'est-à-dire qu'il

[1] Les dictionnaires définissent le Travail : Labeur, fatigue, peine qu'on prend pour faire quelque chose dans le dessein d'en tirer avantage.

[2] Voy. p. 21.